

**FORMATION****S.P.S.****Coordination SPS : Nouvelle réglementation**

PUBLIC CONCERNE	PROGRAMME
Maîtres d'ouvrage Maîtres d'oeuvre Entreprises : Chefs d'établissements	1 : Connaissance de la loi 93-1418 du 31/12/93, du décret 94-1159 du 26/12/94, du décret 2003-68 du 24/01/03
PRE-REQUIS	2 : Les niveaux de mission - la déclaration préalable - Le PGC- le PPSPS - la visite commune...
Aucun	3 : Les Modifications apportées par le décret 2003-68 Délai d'application
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	4 : Les Obligations liées au maîtres d'ouvrage, aux chefs d'entreprises, aux maîtres d'oeuvre
Maîtriser les obligations réglementaires des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'oeuvre et des Chefs d'entreprises Connaître les implications liées au nouveau décret	5 : Les risques juridiques
DUREE ET LIEU DU STAGE	FORMATION DISPENSEE PAR
Durée : 1/2 journée Lieu : Formation réalisée en salle sur Paris Centre. Peut être réalisée en intra (8 personnes mini)	Michel Lacour / Thierry Magnier - Coordonnateurs SPS niveau 1 - conception et réalisation - Un Avocat
COÛT DE LA FORMATION	
Cf Tarif Nombre de stagiaires : 8 personnes minimum 15 personnes maximum	

LE SAVIEZ-VOUS ?**décret 2003-68 du 24/01/03** : application dès le 1er octobre 2003 !*Plusieurs implications :*

PGC quelque soit le niveau si travaux en hauteur (+de 3m)

Déclaration préalable obligatoire sans durée de chantier dès le niveau 2

PERSONNE A CONTACTER

Nathalie Subra

LACOUR COORDINATION INGENIERIE
3, rue d'Hérivaux - 60580 COYE-LA-FORÉT
ns@lacoord.com

FICHE N° 3

POUR NOUS JOINDRETel. 03 44 58 78 20 - Fax 03 44 58 99 46
<http://www.lacoord.com>